

E 2001 (C) 5/5

*Der Genfer Staatsrat an den Bundesrat*¹

S

Genève, 2 février 1926
(Ankunft: 5. Februar 1926)

En date du 23 décembre 1925, le Conseil d'Etat vous a adressé une lettre² vous disant les inquiétudes que nous causaient certains commentaires de la presse étrangère sur la décision de la République soviétique de ne figurer dans aucune commission de la Société des Nations, tant que Genève sera le siège de cette institution; vous avez bien voulu par office du 30 décembre (Département politique fédéral)³ renseigner le Conseil d'Etat sur l'attitude que prendrait le Conseil fédéral.

Aujourd'hui, la question paraît avoir pris une urgence plus grande et de tous côtés les opinions les plus diverses se manifestent.

Le Conseil d'Etat tient dans ces conditions à vous faire savoir qu'il n'approuve en aucune manière les démarches de quelques personnes qui ont demandé au Conseil fédéral de faire preuve de l'intransigeance la plus absolue vis-à-vis de la République soviétique, quelles qu'en puissent être les conséquences pour Genève, siège de la Société des Nations.

Autant et plus que quiconque, le Conseil d'Etat est soucieux de la dignité et de l'honneur de notre pays, mais il a le sentiment que sans y porter la moindre atteinte, le Conseil fédéral, en qui il met toute sa confiance pourra trouver la solution qui sauvegardera les intérêts de notre cité.

1. *Unterzeichnet von: A. Moriaud, Präsident, und Th. Bret, Kanzler.*

2. *Nicht abgedruckt.*

3. *Nicht abgedruckt.*

